La barbe en islam

Par shaykh Abderahman ibn Muhammad ibn Qasim

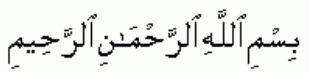

La louange est à Allah, et que les prières et bénédictions d'Allah soient sur celui après qui il n'y a plus de messager.

L'imam Al Boukhari ainsi que l'imam Muslim ont rapporté dans leurs recueils de hadiths authentiques d'après 'Abdullah ibn 'Umar, qu'Allah les agrée, que le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a dit :

« Différenciez-vous des associateurs et laissez poussez vos barbes et taillez vos moustaches ».

Et la barbe est le nom qu'on donne aux poils qui poussent sur les deux joues ainsi que sur le menton. Le fait de laisser pousser la barbe signifie la garder.

L'explication du fait de se différencier des associateurs est explicité par le hadith de Abou Horayra, qu'Allah l'agrée, qui rapporte :

« les associateurs laissent pousser leur moustache et se taillent la barbe, différenciez-vous donc d'eux, laissez pousser vos barbes et taillez vos moustaches. » Hadith rapporté par Al Bazzar avec une bonne chaine de transmission.

L'imam Muslim rapporte aussi d'après Abou Horayra que le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a dit :

« différenciez-vous des adorateurs du feu » car ils raccourcissaient leurs barbes et allongeaient leurs moustaches.

Ibn Hiban rapporte aussi d'après Ibn'Umar :

« Le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) se rappela des adorateurs du feu puis il dit : Ils laissent croître leurs moustaches et ils rasent leurs barbes, différenciez-vous donc d'eux. ».

Et Ibn Hiban rapporte aussi d'après Abou Horayra que le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a dit :

« parmi les actes de la saine nature de l'islam, il y a le fait de prendre de sa moustache et de laisser pousser la barbe, les adorateurs du feu laissent pousser leurs moustaches et rasent leurs barbes, faites donc le contraire, prenez de vos moustaches et respectez l'intégrité de vos barbes. »
Et l'imam Muslim rapporte d'après Ibn 'Umar que le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a dit :

« Nous avons été ordonné de tailler les moustaches et de laisser pousser les barbes. »

Le savant de l'islam, Ibn Taimia, a dit : « il est interdit de raser sa barbe. »

Al Qortubi a dit : « il est interdit de la raser, d'en enlever des poils ou de la tailler. »

Et Ibn Hazm rapporte l'unanimité des savants sur le fait que tailler la moustache et laisser pousser la barbe est une obligation et il le prouva par le hadith de Ibn 'Umar (différenciez-vous des associateurs, taillez vos moustache et laissez pousser vos barbes).

L'imam Ahmad rapporte d'après Abou Horayra, qu'Allah l'agrée, que le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a dit :

« Laissez poussez vos barbes et tondez vos moustaches, et ne ressemblez pas aux juifs et aux chrétiens ».

Abou Daoud rapporte d'après 'Umar que le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a dit :

« Celui qui ressemble à une communauté en fait partie » et d'après 'Amrou ibn Chu'aib d'après son père, d'après son grand-père, le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a dit : « N'est pas de nous celui qui ne nous ressemble pas, n'imitez pas les juifs et les chrétiens. ».

Ibn Taimia a dit : « le fait de se différencier des juifs et des chrétiens est un ordre voulu par Celui qui légifère, et leur ressembler en apparence engendre une affection, une amitié et une alliance de l'intérieur, de même que les aimer intérieurement entraîne une ressemblance dans l'apparence, et ceci est un fait réel confirmé par la perception et l'expérience. »

Et on rapporte d'après Ibn 'Umar : « Celui qui leur ressemble jusqu'à ce qu'il meure, ressuscitera parmi eux. ».

At-Tirmidhi rapporte que le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a dit :

« Ne fait pas partie de nous celui qui ne nous ressemble pas, n'imitez pas les juifs et les chrétiens, et At-Tabari rapporte la suite du hadith : « et ne coupez pas le toupet de vos chevaux et taillez vos moustaches et laissez pousser vos barbes. »

Aussi Allah, le Très-Haut, a interdit de suivre les passions des mécréants lorsqu'Il dit :

« ne suivez pas les passions des gens qui se sont égarés avant cela, qui ont égaré beaucoup de monde et se sont égarés du droit chemin. » (Sourate al-maida : 77)

et Il dit à son prophète :

« Et si tu suivais leurs passions après ce que tu as reçu de science, tu serais certes, du nombre des injustes. » (Sorate al-baqara : 145)

Jarir rapporte de Zaid ibn Habib l'histoire des deux envoyés de Qisra, il dit :

« tous deux rentrèrent chez le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) (alors que leurs barbes étaient rasées et leurs moustaches non taillées) qui s'abstint de les regarder par dégout, et il leur dit : Malheur à vous ! Qui vous a ordonné de faire cela ? Ils dirent : C'est notre seigneur qui nous l'a ordonné (Qisra). Le prophète répliqua : Moi, mon Seigneur m'a ordonné de laisser pousser ma barbe et de tailler ma moustache. »

Et Muslim rapporte d'après Jabir : « Le prophète avait beaucoup de barbe » et dans une autre version : « une barbe épaisse » et aussi : « une importante ou une grande barbe ». Et Anas rapporte : « La barbe du prophète couvrait son visage de là jusque là. » et il passa sa main de long en large.

Quelques savants ont autorisé de couper les poils de la barbe qui dépassent le poing en se basant sur l'acte de Ibn'Umar. Mais la plupart des savants ont désavoué cet acte, et c'est ce qui transparaît dans les hadiths cités..

D'ailleurs An-Nawawi dit : « Ce qui est à même d'être choisi est de la laisser telle quelle et de ne rien en enlever. »

Et Al-Khatib rapporte d'après Abou Sa'id que le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a dit :

« Qu'aucun d'entre vous ne prenne de la longueur de sa barbe. »

Allah dit :

« Certes vous avez dans le messager d'Allah un excellent modèle, pour quiconque espère en Allah et au jour dernier. » (Sourate Al-Ahzab : 21)

et Il dit : **« Prenez ce que le messager vous donne et ce qu'il vous interdit abstenez-vous en. »** (Sourate Al-Hashr : 7)

et Il dit : **« O vous qui croyez ! Obéissez à Allah et à Son messager, et ne vous détournez pas de lui quand vous l'entendez. Et ne soyez pas comme ceux qui disent : nous avons entendu, alors ils n'entendent pas. »** (Sourate Al-Anfal : 20-21)

Et Il dit : **« Que ceux qui s'opposent à son ordre (du prophète) prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un chatiment douloureux. »** (Sourate Nur : 63).

Et Il dit : **« Et quiconque fait scission d'avec le messager, après que le droit chemin lui soit apparu, et suit un sentier autre que celui des croyants (les compagnons), alors Nous le laisserons comme il s'est détourné et le brulerons dans l'enfer et quelle mauvaise destination. »** (Sourate An-Nisa : 115)

Et Allah le Très-Haut a embelli les hommes par la barbe et on rapporte que parmi les invocations des anges on trouve celle-ci : « Gloire à Celui qui a orné les hommes de la barbe ». Il est donc interdit de raser sa barbe et ne la rase qu'un homme efféminé.

Al-Ghazali a dit dans Al-Ihya que 'Umar ibn Al-Khattab ainsi que ibn abi laila, le juge de Médine, ont refusé le témoignage de celui qui arrachait les poils de sa barbe.

L'imam Abou Chama a dit : « Des gens ont innové en rasant leur barbe et cela est plus grave que ce qui est rapporté des adorateurs du feu qui la taillaient »

Ceci à son époque, qu'aurait-il dit s'il avait vu la multitude de gens qui le font aujourd'hui. Allah leur a ordonné de prendre le messager pour exemple, mais ils ont divergé de lui, lui ont désobéi et ont pris pour exemple les adorateurs du feu et les mécréants, puis Allah leur a ordonné d'obéir à Son messager (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) qui a dit : « Laissez pousser vos barbes…allongez vos barbes…lâchez vos barbes…laissez votre barbe épaisse…maintenez vos barbes abondante », mais ils lui ont désobéi et n'ont pas hésité à la raser et le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) leur a ordonné de tailler la moustache, ils l'ont alors allongé, ils ont donc tout inversé et ont désobéi à Allah ouvertement en dénaturant un des aspects les plus nobles et un des plus beaux : la barbe avec laquelle Allah a embelli le fils d'Adam

« Celui à qui on a enjolivé sa mauvaise action au point qu'il la voit belle…Mais Allah égare qui Il veut et guide qui Il veut » (Sourate Fatir : 8)

O Seigneur nous cherchons protection auprès de Toi contre toute cécité du cœur, l'injustice de la vie ici-bas, et les chatiments de l'au-delà.

« Les pires bêtes auprès d'Allah sont, (en vérité) les sourds-muets qui ne raisonnent pas. Et si Allah avait reconnu en eux quelque bien. Il aurait fait qu'ils entendent. Mais même s'Il les faisait entendre, ils tourneraient(sûrement) le dos en s'éloignant. » (Sourate Al-Anfal : 22-23)

« Celui qu'Allah guide, c'est lui le bien-guidé. Et quiconque Il égare, tu ne trouveras alors pour lui aucun allié pour le mettre sur la bonne voie. » (Sourate Kahf : 17) Et Allah est plus savant.

Abdrahman ibn Muhammad ibn Qasim , 1335H (1932)

Une précision importante a été apportée par shaykh ibn Baz, qu'Allah lui fasse miséricorde :

« On sait que le fait de raser sa barbe et de laisser pousser sa moustache n'annulent pas les œuvres sincères, comme d'autres péchés hormis le polythéisme, et n'annulent pas non plus les récompenses qui s'y attachent. Cependant ce péché diminue la foi et l'affaiblit, mais seul le polythéisme et la grande mécréance annulent les actes, comme a dit le Glorifié : « Mais s'ils avaient donné à Allah des associés alors tout ce qu'ils auraient fait eut été vain. » (Sourate Al-An'am : 88) [Fatawa t.3 p362-376]

La position de shaykh Al Albani (qu'Allah lui fasse miséricorde).

Le savant après avoir dit que se raser la barbe était une turpitude que la plupart des gens faisaient par imitations des européens incrédules, démontrent à présent les nombreuses violations de cet acte :

[A] C'est une **dénaturation de la création d'Allah**. Allah dit à propos de shaytan :

« Allah l'a maudit et celui-ci a dit : certainement je saisirai parmi Tes serviteurs une partie déterminée. Certes je ne manquerai pas de les égarer, et je leur donnerai de faux espoirs, et je leur commanderai et ils fenderont les oreilles des bestiaux, je leur commanderai et ils altèreront la création d'Allah . Et quiconque prend le diable comme allié au lieu d'Allah, sera certes, voué à une perte évidente. » (Sourate An-Nisa : 118-119).

Ceci est donc un verset clair qui démontre que l'altération de la création d'Allah sans la permission de la part du Très-Haut, est une obéissance à l'ordre de shaytan et une désobéissance au Miséricordieux, qu'Il soit glorifié, et nul doute que le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a maudit les femmes qui altéraient la création d'Allah pour se faire belle [1] et nul doute qu'il rentre dans la malédiction du prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) le fait de se raser la barbe pour se rendre beau, puisque le contexte et les raisons concordent parfaitement comme on peut le manifestement le constater. Aussi j'ai dit : « Sans la permission du Très-Haut » pour ne pas s'imaginer que rentre dans l'interdiction de dénaturer la création d'Allah le fait de se raser le pubis ainsi que d'autres choses qui ont été permises dans la loi islamique, et plus encore des actions qui ont été conseillées voire obligées.

[B] C'est en **contradiction avec l'ordre du prophète** (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) dont les paroles sont : « Tondez vos moustaches et laissez pousser vos barbes » (rapporté par Al-Boukhari et Muslim d'après ibn 'Umar) Il est connu que l'ordre (utilisation du verbe à l'impératif) entraîne irrémédiablement une obligation sauf si un autre hadith est rapporté en n'obligeant pas l'acte, mais un autre hadith est rapporté sur ce sujet qui vient appuyer l'obligation, et c'est le hadith suivant :

[C] la **ressemblance avec les mécréants**, le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a dit : « Tondez [2] vos moustaches et allongez vos barbes, différenciez-vous des adorateurs du feu » (rapporté par Muslim d'après Abou Horayra) Et ce qui confirme l'obligation est aussi ceci :

[D] La **ressemblance avec les femmes**. le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a maudit ceux des hommes qui cherchent à ressembler aux femmes et celles des femmes qui cherchent à ressembler aux hommes. (rapporté par Al Boukhari). Et il n'échappe à personne que le rasage de la barbe, qui est une distinction entre l'homme et la femme voulue par Allah, est l'action qui fait le plus ressembler l'homme à la femme. Qu'Allah nous préserve et les préserve de tout ce qu'Il n'aime pas et n'accepte pas. Et il n'y a aucun doute pour celui qui est doté d'une saine nature et d'un bon caractère, qu'une seule de ces quatre preuves et bien suffisante pour confirmer l'obligation de laisser pousser la barbe et l'interdiction totale de la raser, alors qu'en est-il qu'en toutes ces preuves sont regroupées !

Et c'est pour cela que le savant de l'islam ibn Taimia a dit : « Il est interdit de raser sa barbe » et ibn Assakir rapporte d'après 'Umar ibn 'Abdelaziz que raser sa barbe est une torture et il a dit : « le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) a interdit la torture. »

O mon frère ne te laisse pas abuser par ceux qui sont tombés dans cette infraction, et même si certain d'entre eux connaissent la science, mais la science qui n'entraîne pas la pratique de ce qui est venu du prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) comme guidée et lumière, est pire que l'ignorance qui dès lors est mieux qu'elle, et sans parler de cette science qui est utilisée dans la voie de la fausse interprétation des textes pourtant clairs, les rejetant en ne suivant que les passions, et cela en accord avec les mœurs des gens comme lorsque certains disent : « le fait de laisser pousser la barbe ne fait pas partie des prescriptions de l'islam, mais plutôt des choses de la vie quotidienne pour lesquelles le musulman est en droit de choisir s'il veut la laisser ou s'il veut la raser. »

Ils proclament ces paroles et pourtant ils savent que laisser pousser la barbe fait partie de la saine nature, comme a dit le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) dans ce qu'a rapporté Muslim et bien d'autres, et la saine nature n'admet aucun changement dans la législation comme a dit Allah le Très-Haut :

« telle est la nature qu'Allah a originellement donné aux hommes, pas de changement à la création d'Allah, voilà la religion de la droiture, mais la plupart des gens ne savent pas. » (Sourate Rum : 30) [3]

Le shaykh dit aussi dans une cassette :

« - Premièrement, on ne rapporte d'aucune personne parmi les pieux prédécesseurs, de même de la part de leur maître et guide, le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui), qu'il a laissé pousser sa barbe indéfiniment.

- Deuxièmement, on sait que beaucoup de compagnons et ceux qui les ont suivi ont fait exactement le contraire : ils prenaient en effet de leur barbe tout ce qui dépassait du poing, et parmi ceux qui le faisaient se trouve ibn 'Umar, qu'Allah l'agrée. Mais on trouve aussi Salim ibn 'Abdullah ibn 'Umar qui prenait de sa barbe tout ce qui dépassait de son poing. Et

on a aussi le hadith d'après Abou Horayra et d'après un groupe de ceux qui ont suivi les compagnons et aussi d'après Ibrahim ibn Yazid Nakhfi, un tabi'i, qui rapporte que les compagnons prenaient de leurs barbes tout ce qui dépassait de leur poing.
Donc, comme le fait de prendre de sa barbe est connu parmi les compagnons et que le fait de laisser pousser sa barbe indéfiniment est inconnu, fait de tout ce qui dépasse le poing de la barbe une innovation dans la religion.
Et ibn 'Umar est celui qui rapporte le hadith de la barbe, et on sait, si Allah le veut, que ibn 'Umar était la personne parmi les compagnons, qui suivait énormément voire le plus fortement tous les actes du prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui). C'est pourquoi on ne peut s'imaginer un seul instant, ibn'Umar voyant le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) ordonner de laisser pousser la barbe en la laissant pousser indéfiniment, faire ensuite le contraire, en prenant les poils qui dépassent le poing, désobéissant à ce qu'a interdit le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui), ceci est une chose improbable.

Qu'Allah fasse que l'on soit de ceux qui suivent la voie tracée par le prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui) et non de ceux qui se sont égarés. Si j'ai fait une faute, alors elle vient de moi ou de shaytan et si j'ai dit la vérité alors c'est grâce à Allah seul. Que la paix et le salut soient sur notre prophète et notre dernière invocation est « louange à Allah Seigneur de l'univers. »

A.M. le vendredi 9 Juillet 1999

Notes de bas de page :

[1] Voir le hadith n° 1645 du livre « Le jardin des vertueux »

[2] Le shaykh dit : « La signification de cette hyperbole « tondez » signifie couper tout ce qui dépasse de la lèvre supérieure et ne signifie pas raser totalement la moustache, car c'est en contradiction avec la sunna authentique du prophète (Prières et bénédictions d'Allah sur lui). Et c'est pourquoi, lorsqu'on a interrogé l'imam Malik à prpos de celui qui se rase totalement la moustache, il a répondu que cela était une innovation qui était apparue chez les gens (rapporté par al Baihaqi)

[3] Ce texte est tiré du livre de shaykh Albani « Adabu zafaf »